



## Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM DENAIN 105 RUE VILLARS 59220 DENAIN  
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M. LEFEBVRE JORDAN M. BASILIEN JILIAN, gérants de la société 2J-CAR , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 79 RUE EMILE ZOLA 59124 ESCAUDAIN, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |  |
|-----------------|--|
| 1er associé     | LEFEBVRE 10 rue Edmond CACHEUX 59224 Thiant  |
| Nombre de parts | 51   |
| Montant versé   | 510 €  |
| 2e associé      | BASILIEN 12 rue HUBERT MERESSE 59111 Hordain |
| Nombre de parts | 49   |
| Montant versé   | 490 €  |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 juillet 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Fabien CAUDRON  
Chargé d'affaires professionnels

*lu et approuvé*

*lu et approuvé*

